

Avant-propos

Cet ouvrage s'adresse aux étudiants en droit, administration économique et sociale ainsi qu'à ceux des Instituts d'études politiques. Il est particulièrement recommandé aux candidats aux concours administratifs.

Les thèmes abordés sont les suivants : notions générales, histoire de l'organisation administrative de la France, bases constitutionnelles des institutions administratives, l'administration centrale et déconcentrée, les autorités administratives indépendantes, la démocratie locale, les politiques locales, les finances locales, les collectivités à statut particulier et le contrôle des actes des collectivités territoriales.

Notions générales

1. **L'administration et l'Administration ont le même sens.**
 - a. vrai
 - b. faux

2. **Les institutions administratives comprennent :**
 - a. les personnes privées exerçant une mission de service public
 - b. l'État
 - c. les collectivités territoriales locales
 - d. les établissements publics

3. **Sur le plan matériel, l'administration recouvre principalement :**
 - a. les services publics
 - b. la police administrative
 - c. la police judiciaire
 - d. les activités parlementaires

4. **L'ordre public renvoie aux notions de :**
 - a. tranquillité publique
 - b. police administrative
 - c. sûreté et sécurité
 - d. salubrité
 - e. respect de la dignité de la personne humaine

5. **L'intérêt général est synonyme d'intérêt collectif.**
 - a. vrai
 - b. faux

6. Appartiennent à l'administration centrale :

- a. le président de la République
- b. le Premier ministre
- c. les ministres
- d. les secrétaires d'État
- e. les parlementaires
- f. les préfets
- g. les maires

7. Administration centrale = administration d'État :

- a. vrai
- b. faux

8. L'administration locale :

- a. est dirigée par un préfet
- b. est dirigée par un chef de l'exécutif élu par une assemblée délibérante
- c. pourvoit aux besoins de la collectivité territoriale

9. Une collectivité territoriale peut abriter à la fois une collectivité locale et une circonscription administrative.

- a. vrai
- b. faux

10. Lesquelles de ces autorités n'exercent pas une compétence d'administration générale ?

- a. le ministre
- b. le préfet
- c. le recteur
- d. le maire

11. L'État est une collectivité territoriale.

- a. vrai
- b. faux

- 12. Parmi les suggestions suivantes, quelles sont celles qui participent à la définition de l'État ?**
- a. le territoire
 - b. la population
 - c. la souveraineté
 - d. l'indivisibilité du territoire
 - e. la séparation des pouvoirs
 - f. la personnalité morale
- 13. Les services « extérieurs » de l'État désignaient avant 1992 :**
- a. les services déconcentrés de l'État
 - b. les services de l'État chargés des relations extérieures
 - c. des services placés sous la responsabilité des élus locaux
 - d. des services indépendants de l'État
- 14. Avec la déconcentration, la délégation des compétences se réalise au sein d'une même personne publique.**
- a. vrai
 - b. faux
- 15. La déconcentration est une modalité de la centralisation.**
- a. vrai
 - b. faux
- 16. Depuis la révision constitutionnelle du 28 mars 2003, toutes les collectivités territoriales locales sont assises sur une base constitutionnelle.**
- a. vrai
 - b. faux
- 17. Les expressions collectivités locales et collectivités territoriales sont réputées équivalentes.**
- a. vrai
 - b. faux
- 18. Il existe deux formes de décentralisation territoriale et technique.**
- a. vrai
 - b. faux

19. Quels éléments sont associés à la décentralisation ?

- a. le transfert de compétences
- b. la délégation de compétences
- c. la délocalisation
- d. la gestion des affaires locales

20. Les établissements publics :

- a. sont des personnes morales de droit public
- b. sont dotés d'une autonomie financière et administrative
- c. sont régis par le principe de spécialité
- d. peuvent exercer une activité industrielle et commerciale

21. Une communauté de communes est une collectivité territoriale.

- a. vrai
- b. faux

22. Un EPCI est :

- a. un établissement public de coopération intercommunale
- b. un établissement public commercial et industriel
- c. un établissement public de coordination institutionnelle
- d. un établissement public culturel et innovant

23. Les groupements d'intérêt public :

- a. ont été créés par la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République
- b. ont pour mission de défendre devant les tribunaux les intérêts des différentes personnes administratives
- c. servent de cadre à la coopération entre personnes publiques et/ou privées
- d. peuvent s'adresser à des personnes morales appartenant à un État membre de l'Union européenne

Histoire de l'organisation administrative française

24. La centralisation a été initiée sous l'Ancien Régime.
- a. vrai
 - b. faux
25. Qui a prononcé la célèbre formule « l'État, c'est moi » ?
- a. Richelieu
 - b. Louis XIV
 - c. Napoléon I^{er}
 - d. le général de Gaulle
 - e. François Mitterrand
 - f. personne
26. Le Conseil d'État, conseil du gouvernement, est mis en place par la loi du 28 pluviôse an VIII.
- a. vrai
 - b. faux
27. « C'est le même marteau qui frappe, mais on a raccourci le manche » est une métaphore qui illustre :
- a. le pouvoir absolu des gouvernants
 - b. la centralisation excessive de l'action administrative
 - c. la déconcentration
 - d. la délocalisation

28. Les décrets « décentralisation » du 25 mars 1852 et du 13 mars 1861 :

- a. élargissent les compétences des communes et départements
- b. instituent de nouvelles collectivités territoriales
- c. reconnaissent l'autonomie budgétaire aux communes et départements
- d. délèguent des attributions, jusque-là exercées par les autorités centrales, aux préfets

29. La loi du 5 novembre 1926 relative à la déconcentration :

- a. fait du préfet, l'exécutif du département
- b. institue le préfet de région
- c. place les préfets de département sous la tutelle du préfet de région

30. Laquelle de ces circonscriptions abrite le plus grand nombre de représentants locaux du pouvoir central ?

- a. la région
- b. le département
- c. l'arrondissement
- d. le canton

31. Les départements ont été institués en 1789.

- a. vrai
- b. faux

32. En 1789, les organes délibérants des communes et des départements sont :

- a. élus par les citoyens « actifs »
- b. élus au suffrage universel direct (masculin)
- c. élus par les représentants des ordres de la noblesse et du clergé
- d. composés de représentants du roi
- e. composés de représentants de l'Assemblée nationale

33. En 1789, le maire est :

- a. élu par les citoyens actifs
- b. élu par le conseil général de la commune
- c. nommé par le pouvoir central

34. La Charte de 1830 prévoit l'élection des institutions municipales et départementales.

- a. vrai
- b. faux

35. La personnalité civile est reconnue à la commune :

- a. par la loi du 18 juillet 1837
- b. par la loi du 18 juillet 1866
- c. par la loi du 10 août 1871
- d. par la loi du 5 avril 1884

36. Laquelle de ces lois érige le département en personne morale ?

- a. la loi du 10 août 1871
- b. la loi du 28 mars 1882
- c. la loi du 5 avril 1884

37. Le principe de la libre administration des collectivités territoriales est consacré :

- a. dans les lois constitutionnelles de 1875
- b. par la Constitution du 27 octobre 1946
- c. par la Constitution du 4 octobre 1958

38. Le rapport Lambert (2007) :

- a. traite des relations entre l'État et les collectivités territoriales
- b. traite de la hiérarchie nécessaire des collectivités territoriales
- c. traite des rapports entre les collectivités publiques et l'Union européenne

39. La loi du 2 mars 1982 :

- a. supprime la « tutelle » administrative
- b. érige la région en collectivité territoriale
- c. généralise l'élection des exécutifs locaux
- d. transfère des compétences aux communes, départements et régions
- e. instaure un contrôle juridictionnel *a priori* des actes des collectivités locales

40. La loi du 5 janvier 1988 :

- a. aligne le statut de la fonction publique territoriale sur celui de la fonction publique d'État
- b. reconnaît l'autonomie fiscale aux collectivités territoriales
- c. restreint la participation financière des communes au soutien de l'activité économique des entreprises en difficulté

41. La mise en place d'un statut de l'élu :

- a. est l'objet principal de la loi du 3 février 1992
- b. est abordée de façon substantielle par la loi du 6 février 1992
- c. reste une revendication non satisfaite

42. La révision constitutionnelle du 28 mars 2003 :

- a. amorce une évolution sans précédent de la déconcentration
- b. approfondit et donne une nouvelle impulsion à la décentralisation
- c. concerne à titre principal la Nouvelle-Calédonie

Bases constitutionnelles de l'organisation administrative de la France

43. Parmi les propositions suivantes, laquelle répond à une exigence constitutionnelle :

- a. l'administration est subordonnée au gouvernement
- b. l'administration est subordonnée au Parlement
- c. l'administration forme un pouvoir indépendant

44. Le principe de subordination de l'administration :

- a. a toujours été inscrit dans les textes constitutionnels
- b. a toujours été admis sans consécration formelle
- c. n'est apparu que tardivement, à la Libération

45. Les fonctionnaires de l'État sont recrutés :

- a. par voie de concours
- b. à la discrétion du gouvernement
- c. à la suite d'un examen d'aptitude et de compétence

46. Le bicéphalisme administratif :

- a. est la conséquence de compétences partagées entre le président de la République et le Premier ministre
- b. illustre la complémentarité entre la Haute administration et le reste du système administratif
- c. renvoie à la coexistence de deux fonctions publiques

- 47. Le contreseing ministériel :**
- a. s'applique à tous les actes administratifs du chef de l'État
 - b. concerne les actes individuels du président de la République
 - c. vaut pour l'ensemble des actes du Premier ministre
- 48. Le principe constitutionnel d'indivisibilité :**
- a. interdit les délocalisations
 - b. interdit la décentralisation
 - c. interdit la déconcentration
 - d. marque les frontières de l'autonomie locale
 - e. renvoie au principe d'unité de la République
 - f. interdit la sécession
- 49. L'indivisibilité :**
- a. autorise la diversité statutaire
 - b. autorise la diversité normative
 - c. autorise l'association des collectivités au pouvoir normatif étatique
 - d. est indissociable de l'unicité du peuple français
- 50. La sécession d'un territoire est formellement visée par la Constitution.**
- a. vrai
 - b. faux
- 51. Le droit à la libre détermination des peuples est :**
- a. reconnu au peuple français
 - b. admis pour le peuple corse
 - c. reconnu aux populations d'outre-mer
- 52. La mise en œuvre du principe d'autodétermination des peuples :**
- a. implique le recours au droit international public
 - b. suppose une consultation des français

- c. nécessite la consultation des populations intéressées
- d. remet au président de la République, garant des institutions, la décision finale d'approuver ou de refuser la sécession

53. Les TOM ont été remplacés en 2003 :

- a. par les COM
- b. par les ROM
- c. par des DOM

54. La libre administration des collectivités territoriales est une liberté fondamentale.

- a. vrai
- b. faux

55. Les principales garanties de la libre administration des collectivités territoriales sont :

- a. l'élection de conseils élus
- b. l'élection des chefs des exécutifs
- c. la représentation des collectivités territoriales au sein du Sénat

56. L'exigence constitutionnelle de l'élection des organes des collectivités territoriales concerne :

- a. les assemblées délibérantes
- b. les exécutifs locaux
- c. aucun de ces organes

57. Les élections locales sont des élections politiques.

- a. vrai
- b. faux

58. Le Sénat représente les collectivités territoriales. Ceci signifie :

- a. que toutes les catégories de collectivités y sont représentées
- b. que ces catégories le sont seulement dans les collèges électoraux des départements
- c. que les collectivités territoriales sont, de droit, consultées lorsque leur statut est modifié

59. Les référendums locaux :

- a. sont prohibés par l'article 72 de la Constitution
- b. ont une valeur décisionnelle
- c. s'adressent aux habitants des seules communes

60. Le droit de pétition est prévu et/ou organisé :

- a. par loi constitutionnelle du 28 mars 2008
- b. par la loi organique du 1^{er} août 2003
- c. par la loi du 13 août 2004

61. L'application du principe de la libre administration des collectivités territoriales :

- a. nécessite une certaine autonomie financière
- b. implique un pouvoir fiscal propre
- c. interdit la subordination entre collectivités locales
- d. interdit toute mise en œuvre du principe de libre administration par le pouvoir réglementaire national
- e. conduit à la reconnaissance d'un pouvoir réglementaire local étendu
- f. prohibe tout contrôle administratif étatique

L'administration centrale et déconcentrée

62. Aux termes de la Constitution, le président de la République :

- a. signe les décrets délibérés en conseil des ministres
- b. peut signer les décrets non délibérés en conseil des ministres
- c. signe les arrêtés pris dans les domaines de la défense et de la diplomatie
- d. exerce le pouvoir réglementaire en période exceptionnelle
- e. signe les ordonnances

63. Le président de la République nomme sans contreseing ministériel :

- a. les préfets
- b. les ambassadeurs
- c. les conseillers d'État
- d. les maîtres des requêtes au Conseil d'État
- e. les procureurs généraux près la Cour de cassation, la Cour d'appel de Paris et la Cour des comptes
- f. les professeurs d'université
- g. les conseillers à l'Élysée

64. Le Premier ministre nomme aux emplois civils et le président de la République aux emplois militaires (partage de compétence).

- a. vrai
- b. faux

65. Les services de la présidence de la République sont composés :

- a. d'un cabinet
- b. d'un secrétariat général
- c. d'un état major
- d. d'un conseil politique
- e. d'un conseil économique et financier

66. Le pouvoir réglementaire prend son fondement :

- a. dans la Constitution
- b. dans le jurisprudence administrative (arrêt Jamart)
- c. dans une loi organique

67. Un règlement autonome :

- a. doit être ratifié par le Parlement sous 30 jours après sa publication
- b. peut être déféré devant le Conseil d'État
- c. peut être contrôlé par le Conseil constitutionnel

68. Relèvent du pouvoir réglementaire du Premier ministre :

- a. l'organisation administrative de l'État
- b. la détermination des principes fondamentaux de la libre administration des collectivités territoriales
- c. la fixation des principes du droit du travail
- d. les règles de la procédure administrative non contentieuse

69. Àuprès du chef du gouvernement est placé un cabinet militaire.

- a. vrai
- b. faux

70. Le secrétariat général du gouvernement :

- a. est une institution politique dépendant du Premier ministre
- b. est composé de personnels nommés pour l'essentiel par le Premier ministre
- c. organise le travail gouvernemental

- d. veille à la transmission et au suivi des propositions d'actes communautaires
- e. défend la loi devant le Conseil constitutionnel

71. S'agissant des ministères :

- a. la Constitution en fixe un nombre maximum
- b. la Constitution arrête la liste des départements ministériels que doit comporter tout gouvernement
- c. la diversification des activités gouvernementales est laissée à la libre appréciation des chefs de l'État et du gouvernement

72. Juridiquement, les ministres sont égaux entre eux.

- a. vrai
- b. faux

73. Siègent de droit aux conseils des ministres :

- a. les ministres d'État
- b. les ministres
- c. les ministres délégués
- d. les ministres plénipotentiaires
- e. les secrétaires d'État

74. Les attributions des ministres sont définies :

- a. par la Constitution
- b. par une loi organique
- c. par des lois ordinaires
- d. par voie réglementaire

75. L'arrêt Jamart du 7 février 1936 :

- a. a été rendu par le Conseil d'État
- b. a été rendu par le Tribunal des conflits
- c. attribue un certain pouvoir réglementaire aux ministres
- d. attribue un pouvoir de police spéciale aux ministres
- e. pose le principe de la responsabilité pénale des ministres agissant comme chefs de services administratifs